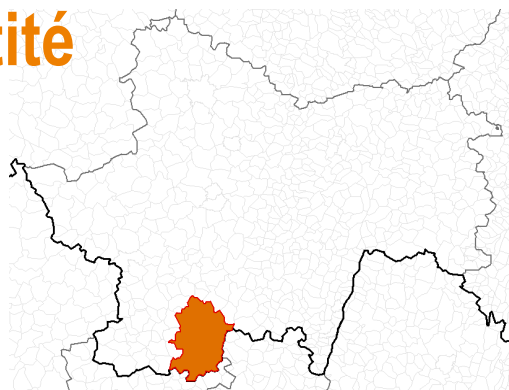


Pré-diagnostic cc La Clayette Chauffailles en Brionnais

Le territoire de la cc La Clayette Chauffailles en Brionnais

carte d'identité



Située au sud du département de la Saône-et-Loire, la Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais regroupe 29 **communes** depuis le 1er janvier 2017.

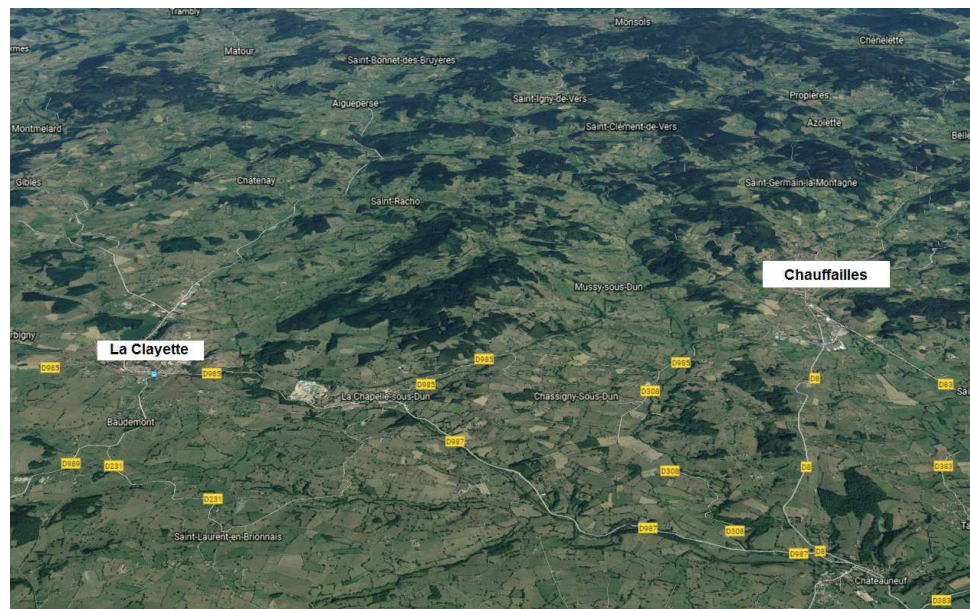
15 311 habitants, *décroissance démographique annuelle de -3 % sur 2008-2014 (Insee 2014)*

2 pôles structurants : **Chauffailles** (3 721 habitants), **La Clayette** (1 722 habitants)

Territoire rural à dominante : services, industrie, construction

Démarche **TEPCV** engagée

Ce territoire est un lieu privilégié de dépendance à l'automobile (en possession et en usage) et pourtant un potentiel de développement d'alternatives de mobilité peut accroître l'attractivité et la dynamique de la communauté de communes.



La population et l'habitat de la CCLCCB

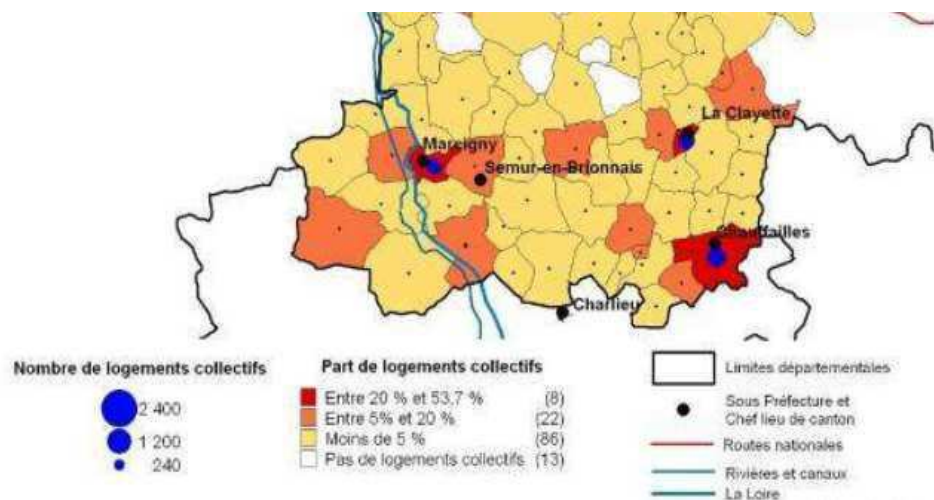
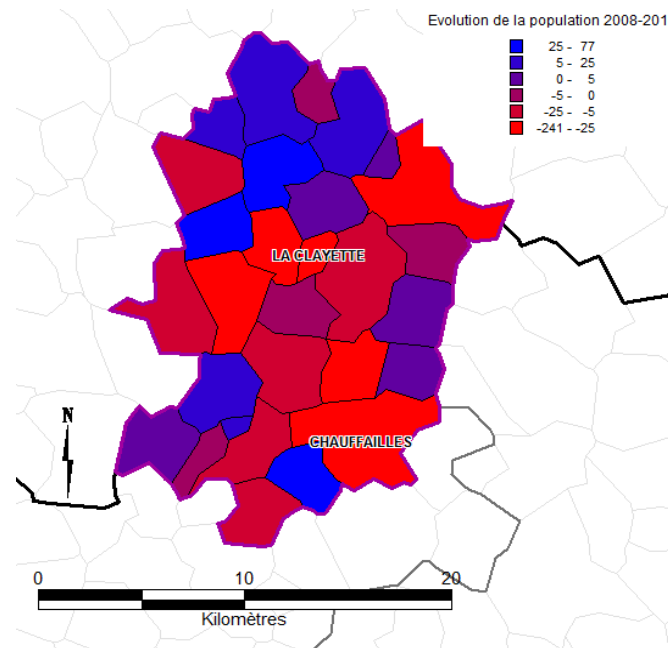
15 311 habitants (Insee 2014)

Décroissance de -3 % par an sur 2008-2014,

Sur 1999-2014

La Clayette : baisse de 60 % de la population à la Clayette de 1975 à 2014

Des signaux faibles d'**attractivité** du territoire



Vieillessement de la population

Evolution des modes de vie

⇒ **desserrement des ménages**

⇒ **constat d'un besoin croissant de logement (habitat individuel de grande taille)**

⇒ **étalement urbain (à l'extérieur des 2 communes centres)**

Propice aux déplacements en voiture

Les équipements et services au sein de la CCLCCB

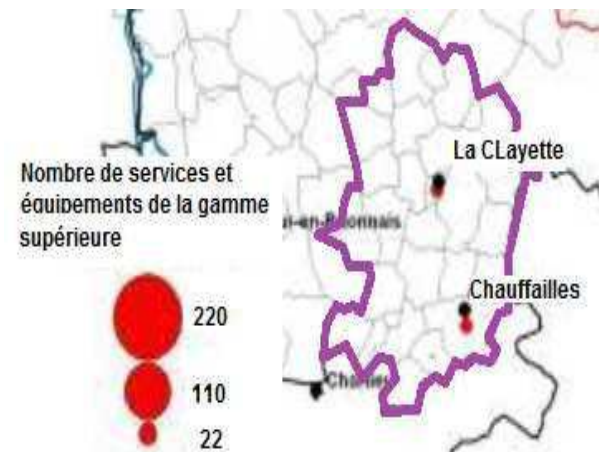
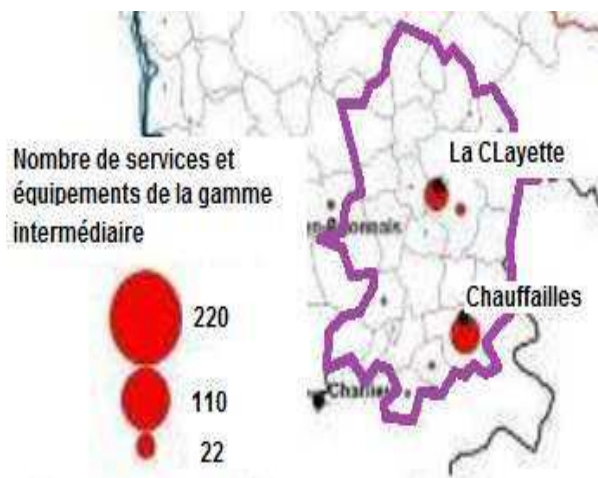
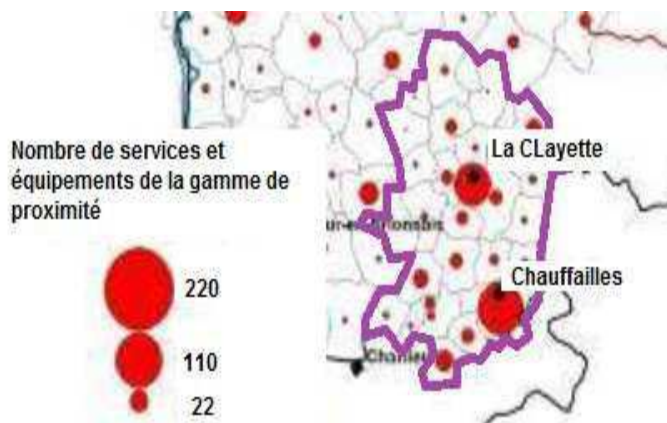
Concentrés essentiellement à Chauffailles et la Clayette

Equipements et services supérieurs : Paray-le-Monial mais aussi Roanne, Mâcon, Lyon

Equipements et services intermédiaires et de proximité : présence satisfaisante, vigilance sur certains services (santé)

PIMMS :

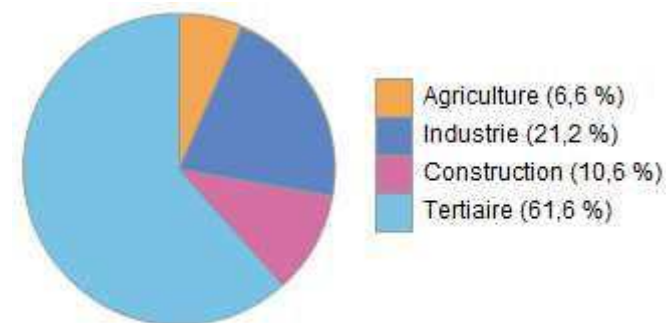
Guichet unique multiservices (dont services gare) en gare de Chauffailles + 2 relais sur le territoire



L'emploi en décroissance mais avec encore des ressources, concentré dans les 2 bourgs centres

Une déprise industrielle sévère, mais une industrie encore présente et un bassin d'entreprises conséquent

- disparition progressive des grues Potain depuis 1975, fermeture du siège historique en 2010, du centre de formation en 2013
- de nombreuses entreprises (jusqu'à 100 salariés) encore présentes, surtout à Chauffailles mais aussi La Clayette (1 500 salariés)

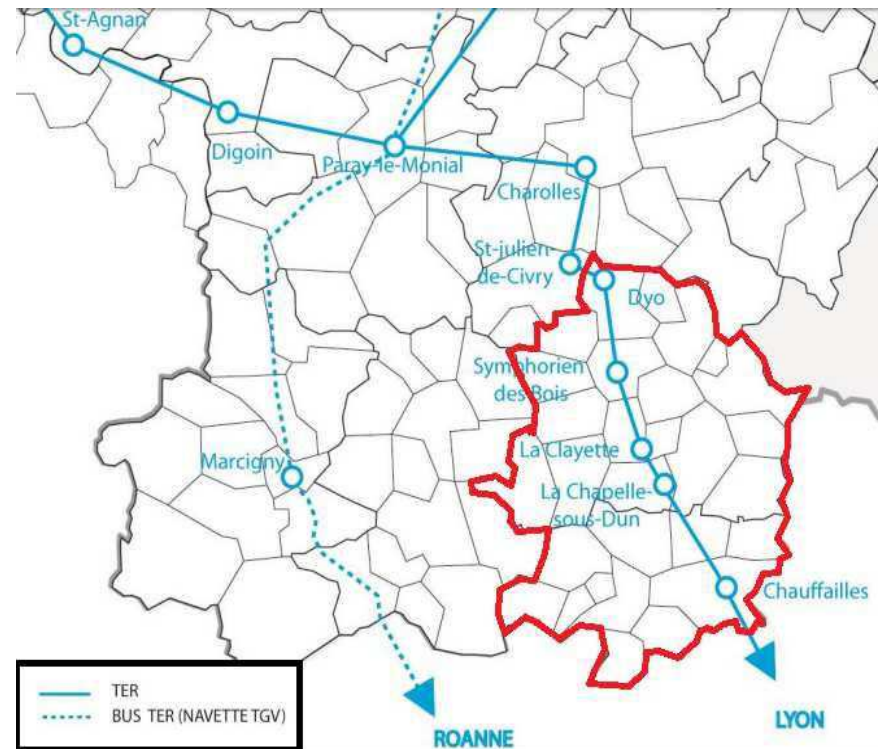


source : Insee, RP 2012 - total : 99,9

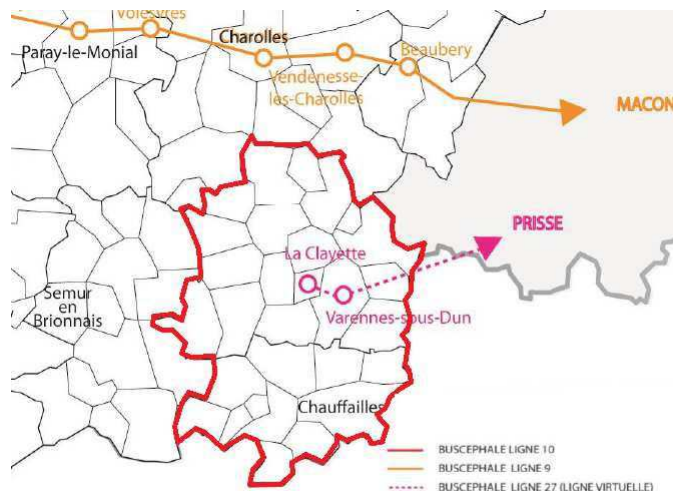
Autres secteurs d'activité : potentiel de **valorisation touristique**, **agriculture renommée** (race bovine Charolaise, objet d'une candidature Unesco, concerne partiellement la CCLCCB)

Un enjeu important : la couverture numérique du territoire en THD en 2020

L'offre de transport et les services de mobilité - Les infrastructures et équipements



L'offre de transport et les services de mobilité - Les transports collectifs



1 ligne départementale « virtuelle »

1 ligne en provenance de la Loire

Pas de TAD

Une offre de taxi

Un transport scolaire, accessible pour tous
usagers sous conditions

Pas de car SLO

Une plateforme d'information de mobilité
C'Mobil, à l'échelle du PETR

**Une offre de service faible, peu
d'accessibilité**

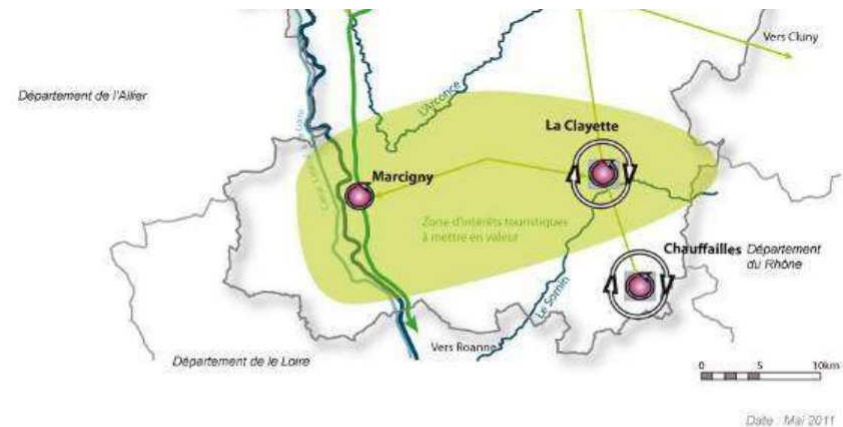
**La voiture reste le mode principal des
déplacements des résidents**

L'offre de transport et les services de mobilité - La marche et le vélo

Pas d'infrastructure aujourd'hui, mais la création de véloroute entre la Clayette et Chauffailles (+ mise en location de vélos et VAE) parmi les projets TEPCV retenus

Nécessité de connexion avec les voies touristiques existantes et de rabattement local vers les gares (SCOT)

Mobilier urbain peu présent (peu de stationnement vélo)



L'offre de transport et les services de mobilité - les nouveaux services à la mobilité

Nouveaux services à la mobilité (véhicule électrique, autopartage, covoiturage, hub de coworking...) **pas encore pleinement développé aujourd'hui**

- Achat prévu d'un véhicule électrique communautaire (TEPCV), des infrastructures (bornes de recharges) pour accompagner l'usage des particuliers (horizon 2026)
- Pas d'initiative publique sur l'autopartage / une faible offre sur les site Internet Privée (Drivy, Deways, Koolicar...) difficile à évaluer
- Plate-forme Mobigo (régionale) = covoiturage. Mais pas ou peu d'offres au niveau de la CCLCCB
- Des aires de covoiturage « sauvage », appelées à être matérialisées +1 nouvelle (TEPCV)
- Un projet d'espace de coworking à La Clayette

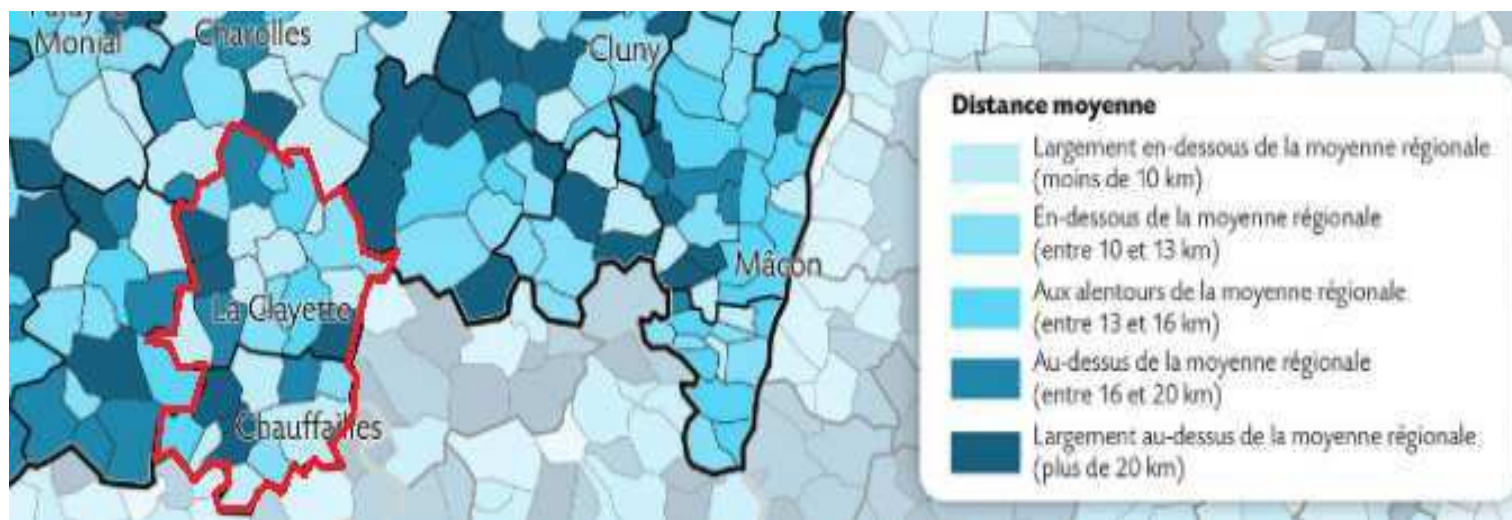
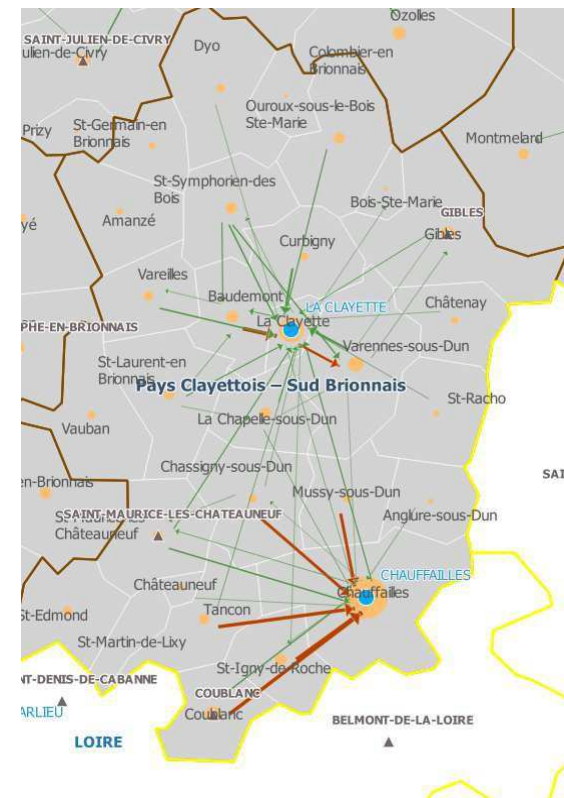
Pratiques de mobilité sur le territoire

- bipolarité du territoire

65 % des déplacements domicile-travail internes au territoire

Distances moyennes proches de la moyenne régionale (13 à 16kms)

Distances domiciles-travail qui augmentent lorsque l'on s'éloigne des deux bourgs centres



Pratiques de mobilité sur le territoire

- la dépendance à la voiture

Très forte dépendance en possession

88 % des ménages ont au moins une

voiture, 43 % sont multimotorisés

(au niv. départemental, on a 86 % et 40 %)

Forte dépendance en usage

87 % des déplacements domicile-travail

en voiture *(en excluant le travail à domicile)*

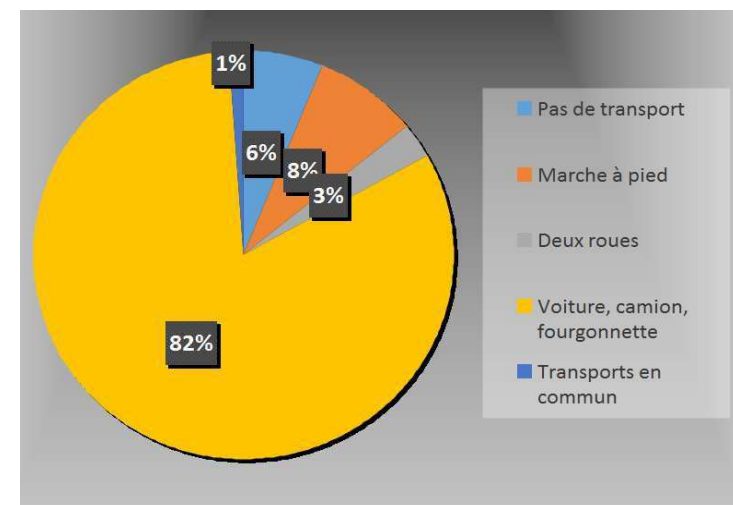
Plus de 80 % de la population utilise la

voiture 4 à 5 fois par semaine ou plus

Mais aussi... 12 % des ménages non motorisés

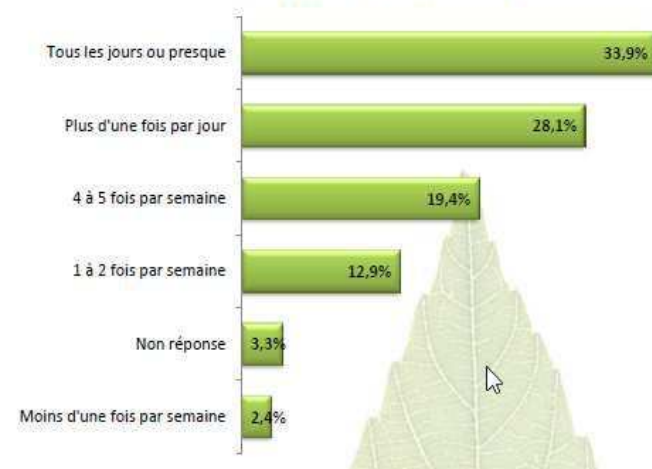
= situation de vulnérabilités pour l'accès à

l'emploi, aux biens et services



Déplacements domicile-travail

Fréquence d'utilisation de la voiture par la population adulte (%)



Pratiques de mobilité sur le territoire

- des TC peu présents, de la marche

TC : 1 % des déplacements domicile travail

Marche non négligeable : 10 % des trajets domicile-travail *(en excluant le travail à domicile)*

25 à 30 000 voyageurs par an dans les deux gares, hausse de 8 % à La Clayette et baisse de 3 % à Chauffailles en 2015

Bus quasiment inexistants

Pratique du vélo a priori très peu développée

Des besoins de mobilité et déplacement exprimés sur le territoire

Échanges avec les pôles urbains supérieurs, à l'extérieur du territoire

- du fait de l'isolement de la CCLCCB (pas d'aires urbaines majeures ni de grands axes à proximité immédiate)
- dans le sens de l'accès à l'extérieur, mais aussi l'inverse (développement de l'attractivité)
- ligne TER qui répond à certains besoins, en cours de modernisation, dont l'usage peut encore être optimisé
- ... mais qui ne peut répondre à tous les besoins

Déplacements internes au territoire, déplacements de proximité

- pour accéder aux moyens de sortie du territoire, pour accéder aux ressources propres du territoire
- nécessité de « rabattement » interne pour tous (risques d'augmentation des populations vulnérables existantes et risques d'augmentation)
- hypothèse de création de navettes de rabattement plébiscitée (enquête TEPCV)
- nécessité de politique volontariste dans la cohésion urbanisation/mobilité

Des besoins de mobilité et déplacement exprimés sur le territoire

Le développement des alternatives à l'usage individuel de la voiture

- gouvernance rationnelle et visant à une bonne coopération

(busTER/gareTER, plus forte présence du Buscéphale, pays Charolais Brionnais(SCOT)/Roannais, Lyonnais,... , interco hors 71 pour aires de covoiturages(42))

- développement et optimisation des TC

(ligne TER : modernisation+optimisation, mutualisation des TC notamment scolaires)

- des infrastructures et équipements pour les mobilités douces

(demande relayée par les élus)

- les usages partagés de la voiture

(potentiel à exploiter de covoiturage de salariés, de PDE)

- éviter et réduire les mobilités

(tiers lieu en projet, PIMMS qui ne peut répondre à tous les services)

Des pistes d'amélioration déjà envisagées dans les documents de planification

PADD SCOT du Charolais Brionnais : amélioration des services actuels et développement des alternatives à l'autosolisme : TAD, desserte TC de Paray-le-Monial, nouveaux services à la mobilité, plan de déplacements de pays, réduction des déplacements par l'urbanisme.

Secteur de la CCLCCB identifié comme à enjeux pour le vélo

Contrat de ruralité (2017-2020) :

- élaboration d'un PMRU
- mobilité partagée (TAD, covoiturage, autostop organisé)
- véhicules électriques : voitures et VAE

Appel à projets 2017 de la Saône-et-Loire

Thématiques pouvant intéresser la CCLCCB : création d'aires de covoiturage et de bornes électriques, promotion des modes doux dont VV et véloroutes

Des pistes d'amélioration déjà envisagées dans les documents de planification

Démarche TEPCV, projets retenus (participation Etat) :

- action n° 5 :

Achat et mise en location de vélos et de vélos électriques, aménagement d'une véloroute entre la Clayette et Chauffailles

- action n° 6 :

Matérialisation de 3 aires de covoiturage, dont deux déjà utilisées

- action n°7 :

Achat d'un véhicule électrique pour les services communautaires

Plan local d'urbanisme intercommunal :

Lancement en 2017 (délibération en juin 2017) : volet Habitat, thème des déplacements

Synthèse : recommandations d'actions en faveur de la mobilité

Synthèses des préconisations/recommandations

Approche thématique : offres et services de transports collectifs

Déspecialisation des transports scolaires à l'échelle intercommunale	En lien avec le Conseil départemental et la Région (dérogation, délégation de compétences)	Coordination d'acteurs ayant les compétences au sein de la loi NoTRE	
Mutualisation des offres à l'échelle intercommunale	Recensement à l'échelle intercommunale des navettes et minibus existants (scolaire, et associatif) et par les modalités de mise en partage (association, expérimentation).	Coordination des acteurs publics et privés concernés	Expérimentation Action potentielle du PMRU
Nouvelles formes de transport à la demande (TAD)	tout en associant les sociétés de taxis (taxi à la demande) et nouveaux services de véhicules de tourisme avec conducteurs (VTC, Uber...)	Coordination d'acteurs ayant les compétences au sein de la loi NoTRE Et des opérateurs privés	Expérimentation Cadrage avec la délégation de compétences région sur le TAD
Optimisation des offres et services existants	Connaissance fine de la demande, des usages	Coordination AOT et exploitant du/des réseaux dans le cadre des DSP en œuvre Prise en compte de la répartition des compétences décrite dans la loi NoTRE	Cadrage avec la délégation de compétences région sur les TC (notamment bus)

Synthèses des préconisations/recommandations

Approche thématique : offres et services de transports collectifs

La communauté de communes n'ayant pas la compétence transports :

- elle ne peut pas être autorité organisatrice de la mobilité
- exceptée sur l'exercice des compétences déléguées par la Région (loi NOTRE)
- travail étroit avec les autorités compétentes (Conseil Départemental et la/les Région(s))
- Travail avec les acteurs locaux et opérateurs.

Pas de transcription ou prescription dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), y compris dans les PLUi tenant lieu de plans de déplacements urbains (PLUi-D)

Synthèses des préconisations/recommandations

Approche thématique : usages partagés des véhicules

Recensement des aires informelles de covoiturage et des parcs relais	Mise œuvre d'une identification officielle et unique (signalétique, aménagement et « nom » unique,	En sus de celles déjà identifiées dans les cadres des démarches TEPCV Coordination avec le Conseil départemental et Mobigo	Action TEPCV Contrat de ruralité Identification des aires dans PLUi, y compris emplacement réservé
Développement des aires de covoiturage officielles (avec signalétique appropriée)			
Autres formes de covoiturage	Événementiels, loisirs, jeunes, etc.	Coordination Mobigo et associations du territoire, porteurs de projets	Expérimentation Action possible via PMRu Contrat de ruralité (autostop organisé)
Mise en place d'une plateforme internet de covoiturage	Attention aux doublons et aux échelles territoriales de proximité	En lien avec les territoires voisins (Chalon, Macon, Le Creusot...), le département	Action complémentaire TEPCV
Mise en œuvre de l'autopartage	Entre particuliers (privés), et/ou organisé à l'échelle intercommunale (stations d'autopartage et véhicules...)	Coopération avec opérateur d'autopartage (gestion de flotte et services)	Expérimentation Action possible via PMRu Complément à l'achat de véhicules électriques par la collectivité Identification des lieux sur l'espace public où station autopartage (PLUi) y compris emplacement réservé

Synthèses des préconisations/recommandations

Approche thématique : usages partagés des véhicules

Les usages partagés des véhicules ne sont pas dans le champ des compétences des AOT, mais des AOM.

La communauté de communes n'ayant pas la compétence transports

- travail étroit avec les autorités compétentes (Conseil Départemental et la/les Région(s))
- Travail avec les opérateurs.

prescription et avis dans le cadre des PLUi (yc PLUi-D) :

- La gestion du stationnement (obligation d'inscription dans les PLUi, conformément à la loi ALUR)
- La gestion de l'espace public (réserve foncières, mobilier urbain)

Synthèses des préconisations/recommandations

Approche thématique : usages partagés des véhicules

Possibilité de prise en compte d'actions sous forme concrète ou d'expérimentation

- Étude d'opportunité : qui / quand / où / comment
- Opérateurs
- Expérimentation en milieu rural (pas de modèle économique établi pour le moment)
- CCLCCB ⇒ actions dans le contrat de ruralité du Charolais Brionnais, signé le 31 janvier 2017 (fiche action n°8), ou TEPCV

Synthèses des préconisations/recommandations

Approche thématique : évitement ou réduction des mobilités

Les lieux de services mutualisés	pour développer des espaces de coworking , des maisons de services , des maisons de santé , des espaces mutualisés de services accessibles à tous.	En collaboration avec le conseil départemental, les employeurs ou entreprises, les associations	ZAU dans les PLUi Aménagement de l'espace public (cheminement modes doux) dans PLUi
les solutions de services itinérants à l'échelle intercommunale	(halte-garderie, médico-bus, services administratifs) faisant la « tournée des villages »	avec les partenaires du Conseil départemental (actions sociales), les associations et personnels des services d'aide à la personne	
plan d'action de connexion du territoire au très haut débit	n'aura d'effet sur les mobilités que si les actions d'espaces partagés et mutualisés mis en place + applications services mobilité	Partenariat collectivités, opérateurs	Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDAN) SCoT, PLU et Cartes Communales, contrat ruralité (L.121-1 Grenelle II) (Diag, zones AU)
les zones d'implantation de commerces, infrastructures et développement de services via le PLUi et la hiérarchisation des ZAU	priorisation à la densification autour des principales centralités, afin de « canaliser » les flux vers les polarités Lutter contre le desserrement urbain, densité et mixité fonctionnelle, requalification centre-bourg, friches...	Prendre en compte la dimension transports collectifs, usages partagés des véhicules et cheminement modes doux : effets de leviers avec les acteurs concernés	zones AU dans PLUi, et PLH Loi ALUR : SCOT doit intégrer de nouveaux éléments comme une étude de densification (il doit identifier les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation)
Nouvelles constructions résidentielles			

Synthèses des préconisations/recommandations

Approche thématique : évitement ou réduction des mobilités

Passe par les enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Des outils : SDAN, SCOT, PLUi avec comme prescription et avis :

- Densification et mutation des zones au sein du PLUi (loi ALUR)
- ZAU, ZRU, prise en compte du plan d'aménagement numérique

Mais, pour des effets de leviers,

- Un travail de coopération avec les opérateurs, entreprises et associations dans l'implantation des services itinérants, les offres de transports et les services de mobilité
- Animation et accompagnement territorial (ex. PIMMS)
- Articulation et interface urbanisme et déplacement

Synthèses des préconisations/recommandations

Approche thématique : amélioration des conditions de mobilité

Gestion du stationnement sur l'espace public et la voirie	- évaluation des capacités de stationnement - restriction de stationnement dans les centre-bourgs pour redistribuer la voirie et l'espace public aux modes doux de déplacements - limitation du stationnement sur les lieux et bâtiments à usage autres que l'habitation		obligation d'inscription dans les PLUi, conformément à la loi ALUR
développement d'un plan schéma vélo pour les touristes et pour les déplacements du quotidien	un schéma vélo avec des itinéraires cyclables connectés au VVV, permettant, à la fois, d'irriguer le territoire et de connecter les lieux de vie et les principaux d'habitations	Coordination à l'échelle intercommunale et avec les acteurs départementaux	Identification des réserves foncières (PLUi) Gestion de la voirie, police de sécurité PMRu = action
mise en place d'équipements et de mobiliers urbains favorables au développement de la pratique du vélo	itinéraires sécurisés, éclairage public, arceaux, box vélo, ateliers de réparation de vélo, atelier de location/vente de vélo ou vélo à assistance électrique		Action TEPCV

Synthèses des préconisations/recommandations

Approche thématique : amélioration des conditions de mobilité

Plans de circulation piéton et/ou une politique d'aménagement de l'espace public visant à sécuriser les cheminements piétons pour tous		Coopération avec le conseil départemental	Identification des réserves foncières (PLUi) Gestion de la voirie, police de sécurité
Identification et la mise en oeuvre de lieux d'intermodalité	en combinant les offres et services de mobilité : vélo, cheminement sécurisé, bus et covoiturage ou autopartage, principalement dans les grandes polarités des intercommunalité	En coopération avec conseil départemental, région, exploitant et opérateurs de mobilité	Identification des réserves foncières (PLUi) Expérimentation Actions via le PMRu

Synthèses des préconisations/recommandations

Approche thématique : amélioration des conditions de mobilité

Passe par les enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Obligation via la loi ALUR = gestion du stationnement dans les PLUi

Mobilier urbain, aménagement espace public (vélo, piéton), réserves foncières = PLUi

Mais aussi des réflexions SCOT et contrat de ruralité, des expérimentations ou actions via PMRu (sur les objets plus modes doux)

Synthèses des préconisations/recommandations

Approche thématique : management de la mobilité

Plans de déplacements entreprises avec les établissements générateurs ou récepteurs de déplacements sur l'intercommunalité	Combinés aux offres et services de mobilité recommandées = effets de leviers pour limiter l'usage individuel de la voiture pour les déplacements domicile-travail et les déplacements du quotidien	Réflexion et coordination avec les entreprises de plus de 10 salariés	Gouvernance = rôle moteur de l'intercommunalité Pas d'inscription directe dans PLUi Inscription d'actions dans PMRu
la communication, la mise à disposition et la pérennité de l'information sur la mobilité pour tous à l'échelle intercommunale	Notamment avec l'accompagnement de la plateforme C'Mobil ou le PIMMS	Élargissement à l'ensemble des acteurs locaux pour avoir une approche intégrée de la communication, de l'animation et l'information	
Éducation à la mobilité, de formation et d'accompagnement pour toutes les populations du territoire	afin d'encourager les changements de comportements		

Synthèses des préconisations/recommandations

Approche thématique : Mode de gouvernance et management de la mobilité

Recommandations sur les besoins liés à une gouvernance rationalisée.

La collectivité = motrice pour ouvrir la discussion systématiquement avec les parties prenantes, ainsi qu'avec les différentes instances ou acteurs locaux.

Gouvernance à 5 :

- Les collectivités et la puissance publique
- Les associations
- La société civile (ou représentant de la société civile)
- Les acteurs du privés, porteurs de projets, opérateurs
- Les acteurs experts mobilité/aménagement du territoire

Association large et orientée en fonction des enjeux/thématiques des actions = coopération, synergie

Quels outils mobilisables par les territoires ?

Différents outils de planifications mobilisables :

- SCOT
- PLU(i)-H-D
- Contrat de ruralité
- Démarche TEPCV
- Plan de mobilité rurale

Mais aussi et surtout, le rôle de la collectivité dans la mise en œuvre d'actions mobilité ne passe pas que par les outils de planifications

- Engagement et volonté politique
- Coordination des acteurs locaux
- Mode de gouvernance
- Animation, information, accompagnement des usagers

L'accompagnement de la collectivité, quant à elle, passe par :

- l'expertise mobilité / aménagement
- La mise en regard des solutions, préconisations aux attentes et volontés exprimées par les acteurs locaux et décisionnels : du sur-mesure, de la haute couture (la singularité territoriale)

Synthèses des préconisations/recommandations

Plan de mobilité rurale

Possibilité de prise en compte d'actions sous forme concrète ou d'expérimentation dans le cadre de la mise en place d'un PMRU

- CCLCCB couverte par SCOT
 - SCOT et/ou PETR entité compétente pour mettre en œuvre un PMRu selon les termes de la loi NOTRe
 - À la discrétion des acteurs SCOT
-
- CCLCCB ⇒ l'élaboration PMRu inscrite dans le contrat de ruralité du Charolais Brionnais, signé le 31 janvier 2017 (fiche action n°8)

Merci pour votre attention

Annexe : glossaire

Glossaire des abréviations utilisées

loi ALUR	loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, du 24 mars 2014
AOT	autorité organisatrice des transports
AOM	autorité organisatrice de la mobilité
CC	communauté de communes
CCLCCB	communauté de communes La Clayette-Chauffailles-en-Brionnais
Cerema	centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
DSP	délégation de service public
Insee	institut national de la statistique et des études économiques
loi NoTRE	loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, du 7 août 2015
PADD	projet d'aménagement et de développement durable (d'un PLU ou d'un SCOT)

Glossaire des abréviations utilisées

PDU	plan de déplacements urbains
PETR	pôle d'équilibre territorial et rural
PIMMS	point information médiation multi-services
PLH	programme local de l'habitat
PLUi	plan local d'urbanisme intercommunal
PLUi-D	plan local d'urbanisme intercommunal valant PDU
PLUi-H	plan local d'urbanisme intercommunal valant PLH
PMRu	plan de mobilité rurale
RP 2012	Recensement de la population de l'année 2012
SCOT	schéma de cohérence territoriale
SDAN	(ou SDTAN) schéma directeur territorial d'aménagement numérique
SLO	services librement organisés (« car SLO » ou « car Macron »)
TAD	transport à la demande

Glossaire des abréviations utilisées

TEPCV	territoire à énergie positive pour la croissance verte
TER	transport express régional
THD	très haut débit
Unesco	united nations educational, scientific, and cultural organisation (organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
VAE	vélo à assistance électrique
VTC	voiture de transport avec chauffeur
VV	voie verte
VVV	véloroute voie verte
ZAU	zone AU = zone à urbaniser (d'un PLU)